

Bilan de compétences

Intégrant à la fois une dimension rétrospective et prospective, le bilan de compétences est un travail personnel de libre réflexion, d'information et de documentation réalisé sous forme d'entretiens individuels (24heures maximum) dans le respect des règles déontologiques.

Rappel déontologique :

Le bilan de compétences repose sur une démarche volontaire de la part de son bénéficiaire, (art : L904-1 du CT)

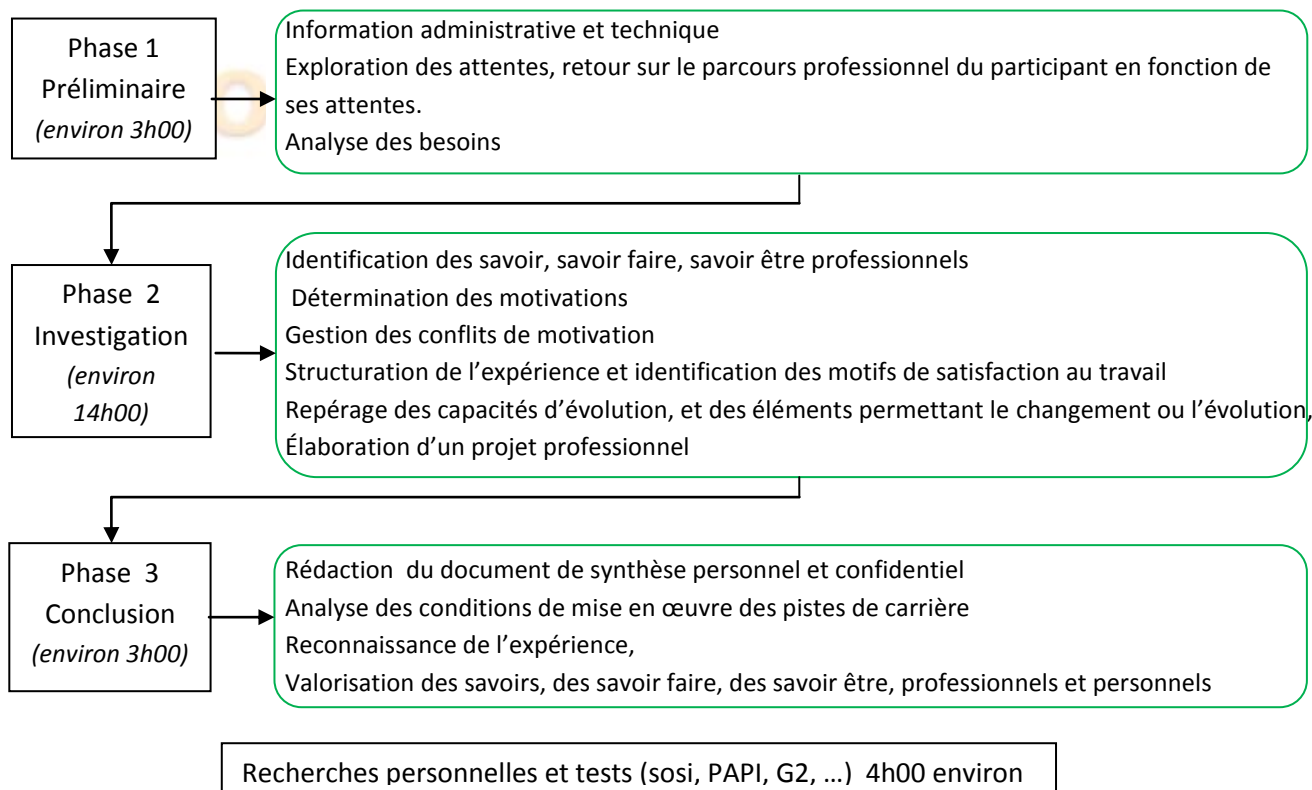
Formatrêve s'engage à utiliser des méthodes et des techniques fiables, mises en œuvre par des professionnels qualifiés (art : L900-4 du CT)

En tant que destinataire du bilan de compétences vous êtes le seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse rédigé à l'issue du bilan. La décision de transmission du document vous appartient (art : L904-1 du CT)

Le bilan de compétences se déroule obligatoirement à l'extérieur de votre lieu de travail... (Art : L900-5 du CT)

Le bilan de compétences doit comporter 3 phases :

Schéma général du bilan professionnel et personnel



Lieu :

16 rue Gauffier 17300 Rochefort

Rendez-vous possible tous les jours de 9h00 à 20h00

Sauf dimanche

Tarif : 1488 € TTC